

**PROCÈS-VERBAL DE LA 110^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MERCREDI 10 FÉVRIER 2016 À 18 H, AU LOCAL F-240
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

Présences	:	Marcel Côté, Maxime Dubé, Sylvain Goyette, Paul-Antoine Jetté, Geneviève Laporte, Martine Lavallée, Jérémy Quero-Dallaire et Hélène Sylvain
Absences confirmées	:	Clément Limoges, Henri Mondor, Francine Tellier, Guy Vandandaigue
Invitées	:	Nadia Grondin, Marie-Ève Des Groseillers, Esther Fournier, Jean-Luc Trussart, Caroline Salvail et Patricia Tremblay
Présidence d'assemblée	:	Véronique Lefrançois
Secrétaire d'assemblée	:	Chantale Gagné

110.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h.

Véronique Lefrançois préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres ainsi qu'aux invités.

Monsieur Marcel Côté fait état de la situation particulière qui se vit présentement au collège constituant de L'Assomption.

110.2 Adoption de l'ordre du jour

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation. La présidente fait savoir aux membres que le point 110.1.1 *Plan stratégique 2016-2019 – démarche locale* est reporté et remplacé par *Processus de recrutement à la direction du collège constituant de L'Assomption*.

CECL160210-01

Sur une proposition de Monsieur Sylvain Goyette, dûment appuyée par Monsieur Paul-Antoine Jetté, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

110.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

- 110.2 Adoption de l'ordre du jour
- 110.3 Avis à formuler sur le renouvellement de mandat du directeur général du Cégep régional de Lanaudière
Invitée : Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
- 110.4 Adoption du procès-verbal de la 107^e assemblée régulière tenue le mercredi 16 septembre 2015
- 110.5 Adoption du procès-verbal de la 108^e assemblée extraordinaire tenue le 17 novembre 2015
- 110.6 Adoption du procès-verbal de la 109^e assemblée extraordinaire tenue le 10 décembre 2015
- 110.7 Suite des procès-verbaux
- 110.8 Parole à l'assemblée
- 110.9 Présentation du rapport financier annuel 2014-2015 du Cégep régional de Lanaudière
Invitée : Esther Fournier, directrice, Service des ressources financières et formation continue
- 110.10 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption de la Politique de gestion des comptes à recevoir
Invitée : Esther Fournier
- 110.11 Adoption du Devis d'évaluation du programme Design d'intérieur (570.E0)
*Invités : Jean-Luc Trussart, conseiller pédagogique
Marie-Eve Des Groseillers, enseignante, Design d'intérieur
Patricia Tremblay, directrice adjointe, Service des programmes préuniversitaires, de l'organisation et du cheminement scolaires*
- 110.12 Adoption du Rapport d'évaluation partielle du programme Archives médicales (411.E0)
*Invités : Jean-Luc Trussart, conseiller pédagogique
Caroline Salvail, coordonnatrice du département, Archives médicales
Patricia Tremblay, directrice adjointe*
- 110.13 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption des règlements suivants :
Invitée: Patricia Tremblay
- 110.13.1 Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes du Cégep régional de Lanaudière
- 110.13.2 Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants et des étudiantes du Cégep régional de Lanaudière
- 110.13.3 Règlement no 6 sur l'admission des étudiants
110.13.3.1 Règles d'application du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption relatives au Règlement no 6

- 110.14 Déclaration d'engagement en faveur de la parité
- 110.15 Adoption du calendrier scolaire 2016-2017
Invitée : Patricia Tremblay
- 110.16 Adoption du Plan de travail du conseil d'établissement 2015-2016 révisé
- 110.17 Rapport du conseil de la réussite sur le cheminement Tremplin DEC – Orientation (081.A6)
Invitée : Patricia Tremblay
 - 110.17.1 Portrait du cheminement des étudiants
 - 110.17.2 Adoption de la révision du cheminement Tremplin DEC - Orientation
 - 110.17.3 Tremplin DEC – mise à niveau (081.B6)
- 110.18 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (*documents joints*)
- 110.19 Activités de la direction
- 110.20 Autres points
- 110.21 Information
 - 110.21.1 Processus de recrutement à la direction du collège constituant de L'Assomption
 - 110.21.2 Spectacle-bénéfice au profit de la Fondation du Cégep à L'Assomption
 - 110.21.3 Entente avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)
- 110.22 Nominations au comité d'appel
- 110.23 Élections à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement
- 110.24 Prochaine assemblée : le mercredi 13 avril 2016
- 110.25 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

110.3 Avis à formuler sur le renouvellement de mandat du directeur général du Cégep régional de Lanaudière

Invitée : Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives

Monsieur Marcel Côté se retire pour ce point.

Madame Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives, présente ce point.

Le contrat de travail du directeur général du Cégep régional de Lanaudière, Monsieur Marcel Côté, viendra à échéance le 30 septembre 2016. Récemment, Monsieur Côté a fait part à la présidence du conseil d'administration de son intention de solliciter un nouveau mandat.

À son assemblée du 16 février 2016, le conseil d'administration sera appelé à se prononcer sur le renouvellement de mandat du directeur général.

Conformément à l'article 39 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, les membres de la commission des études et du conseil d'établissement de chaque collège constituant sont invités à donner leur avis au conseil d'administration lors des séances régulières de ces instances.

Un document rédigé par Monsieur Marcel Côté en appui à sa demande de renouvellement de mandat a été transmis aux membres.

Monsieur Paul-Antoine Jetté, représentant le personnel enseignant, fait savoir que les enseignants siégeant à la commission des études ont également demandé de reporter à une réunion ultérieure le renouvellement de mandat du directeur général lors de l'assemblée qui s'est tenue le 9 février.

Il en expose les motifs :

- Processus de consultation qui apparaît trop rapide et léger et pour lequel aucun critère d'évaluation explicite n'est fourni ;
- Le report permettrait une consultation et une concertation à l'intérieur et entre les corps d'emploi ;
- Le contexte récent vécu au collège a suscité une grande sensibilité pour laquelle le fait de prendre un recul apparaît pertinent.

Madame Grondin souligne que le processus de renouvellement allégé est une tendance dans le réseau des cégeps, en raison de la lourdeur du processus régulier qui faisait en sorte que les directeurs généraux quittaient les organisations.

Madame Martine Lavallée, représentant le personnel enseignant, précise que la volonté du milieu n'est pas de s'opposer au renouvellement du mandat du directeur général, mais que la demande de report est plutôt en lien avec la situation actuelle dans laquelle se retrouve le collège constituant de L'Assomption. On souhaite faire savoir au conseil d'administration que dans le contexte actuel, le personnel le collège constituant de L'Assomption souhaite prendre le temps de réfléchir correctement avant de se prononcer.

Les membres représentant les étudiants ainsi que le personnel professionnel et de soutien demandent également le report du renouvellement de mandat à une date ultérieure.

La directrice des ressources humaines prend note des commentaires et en informera la présidente du conseil d'administration. La présidente du conseil d'établissement souligne toutefois que la décision finale relève du conseil d'administration.

CECL160210-02

Sur une proposition de Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par Martine Lavallée, il est résolu de demander au conseil d'administration de reporter la formulation de l'avis du conseil d'établissement afin de permettre aux membres de mener une réflexion approfondie. Les membres souhaitent que cet avis soit transmis au conseil d'administration.

Monsieur Sylvain Goyette demande que l'on inscrive son abstention.

Adoptée à l'unanimité.

Madame Lefrançois remercie Madame Grondin pour sa présentation.

110.4 Adoption du procès-verbal de la 107^e assemblée régulière tenue le mercredi 16 septembre 2015

Les membres ont reçu le projet du procès-verbal de la 107^e assemblée régulière du mercredi 16 septembre 2015 avec la convocation.

CECL160210-03

Sur une proposition de Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par Martine Lavallée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 107^e assemblée régulière tenue le 16 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

110.5 Adoption du procès-verbal de la 108^e assemblée extraordinaire tenue le 17 novembre 2015

Les membres ont reçu le projet du procès-verbal de la 108^e assemblée extraordinaire du mardi 17 novembre 2015 avec la convocation.

CECL160210-04

Sur une proposition de Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 108^e assemblée extraordinaire tenue le 17 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

110.6 Adoption du procès-verbal de la 109e assemblée extraordinaire tenue le 10 décembre 2015

Les membres ont reçu le projet du procès-verbal de la 109^e assemblée extraordinaire du jeudi 10 décembre 2015 avec la convocation.

CECL160210-05

Sur une proposition de Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par Véronique Lefrançois, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 109^e assemblée extraordinaire tenue le 10 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

110.7 Suite des procès-verbaux

Monsieur Marcel Côté effectue le suivi du procès-verbal du 16 septembre 2015. En ce qui a trait au point *107.7 Budgets de fonctionnement 2015-2016*, il informe les membres que l'effort budgétaire réalisé au cours des derniers mois par les gestionnaires du collège constituant de L'Assomption (CCL), selon les informations recueillies lors de la révision budgétaire, a permis de diminuer le déficit de 342 000\$ à 170 000\$. Il s'agit d'une excellente nouvelle et il salue la rigueur de l'ensemble du personnel d'encadrement du CCL et du CRL.

Madame Patricia Tremblay effectue le suivi du point *107.12 Présentation des priorités régionales 2015-2016 – collège constituant de L'Assomption* suite au questionnement soulevé à la réunion du 16 septembre à savoir si le CCL compte offrir davantage de DEC avec ordinateur portable. Elle indique que cet objet sera au plan de travail du CCL pour l'an prochain.

Les membres soulignent l'importance de se projeter vers l'avenir et qu'il s'agirait d'un recul si le CCL n'allait pas de l'avant en offrant plus de programmes avec ordinateur portable.

110.8 Parole à l'assemblée

Aucune autre personne que les membres du conseil d'établissement n'assiste à la rencontre.

110.9 Présentation du rapport financier annuel 2014-2015 du Cégep régional de Lanaudière

Invitée : Esther Fournier, directrice, Service des ressources financières et formation continue

Madame Esther Fournier présente ce dossier.

Les membres sont informés que les auditeurs n'ont relevé aucune lacune pour l'exercice financier 2014-2015. Madame Fournier passe en revue le document.

On souligne qu'il est dommage que le CRL n'ait plus l'obligation de présenter le questionnaire d'audit, car ce document apportait une vue intéressante des pratiques administratives comptables et permettait aux membres d'effectuer une saine gestion des finances du Cégep. Monsieur Côté indique que ce commentaire sera acheminé au comité de vérification.

En prévision de la présentation des budgets pour 2016-2017, Paul-Antoine Jetté rappelle à Madame Fournier sa demande formulée à la réunion de février 2015. Il avait alors indiqué que dans le but d'aider les membres du conseil d'établissement à la prise de décision et d'avoir un portrait plus complet de la situation financière du Cégep, il serait souhaitable d'obtenir à l'avenir de la direction des ressources financières un peu plus de détails. En particulier, les documents budgétaires devraient inclure une colonne permettant une comparaison avec le réel de l'année antérieure et pas seulement une colonne avec le budget de l'année antérieure. Il ajoute qu'il serait également utile d'avoir des explications concernant les écarts. Pour l'adoption desdits budgets, il ajoute qu'un document explicatif pourrait être nécessaire pour les membres. Madame Fournier prend note de ces commentaires.

110.10 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption de la Politique de gestion des comptes à recevoir

Invitée : Esther Fournier

Esther Fournier mentionne que cette politique a été élaborée afin de répondre à la demande de l'auditeur. Rédigée par la direction des ressources financières, elle vise à encadrer la gestion équitable, efficiente et efficace de la perception des revenus du Cégep régional de Lanaudière et de ses collèges constituants.

Elle a aussi pour objectif de préciser le cadre général régissant le processus de gestion des comptes à recevoir et clarifier les responsabilités des divers intervenants en cette matière.

Madame Fournier précise que la directive pour la gestion des comptes à recevoir sera disponible après l'adoption de ladite politique.

Attendu les travaux menés par la direction des ressources financières;

Attendu les différentes consultations menées auprès des comités de direction des collèges et du CRPC;

CECL160210-06

Sur une proposition de Monsieur Sylvain Goyette, dûment appuyée par Monsieur Paul-Antoine Jetté, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration pour l'adoption de la Politique de gestion des comptes à recevoir du Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

Madame Lefrançois remercie Madame Fournier pour sa présentation.

110.11 Adoption du Devis d'évaluation du programme Design d'intérieur (570.E0)

Invités : Jean-Luc Trussart, conseiller pédagogique

Marie-Eve Des Groseillers, enseignante, Design d'intérieur

Patricia Tremblay, directrice adjointe, Service des programmes préuniversitaires, de l'organisation et du cheminement scolaires

Madame Patricia Tremblay présente et explique le processus de l'évaluation des programmes.

Monsieur Jean-Luc Trussart rappelle que dans le cadre de la mise en oeuvre de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGeP)*, la commission des études a recommandé l'évaluation du programme *Design d'intérieur (570.E0)*.

En 2014-2015, s'inscrivant dans les travaux d'actualisation des programmes d'études techniques, les collèges autorisés à dispenser le programme *Techniques de design d'intérieur* ont été appelés à expérimenter la nouvelle démarche ministérielle de réalisation d'état de situation du programme. Ces travaux ont permis de recenser les tendances relatives à l'effectif étudiant et à la situation des personnes diplômées, de caractériser la situation du marché du travail, de situer le programme d'études par rapport à l'offre globale de formation et d'apprécier la pertinence des compétences et de l'applicabilité du programme d'études.

L'état de situation a permis de constater que le programme est toujours jugé pertinent et qualifiant pour les besoins du marché du travail au Québec. Plusieurs enjeux (évolution de la fonction de travail, changements d'ordre technologique, changements d'ordre organisationnel) ont illustré les besoins émergents de ce secteur. Ce sont cependant les changements réglementaires liés à l'utilisation du titre de designer d'intérieur et l'accréditation pour l'atteinte des standards locaux, nationaux et internationaux qui seraient les facteurs les plus susceptibles de mener à une éventuelle actualisation partielle du programme.

La présente évaluation de programme, la première depuis l'implantation du programme en 2006, utilisera les données de l'état de situation ministériel pour outiller les acteurs du programme à apprécier les mécanismes de suivi et d'amélioration continue de la qualité du programme. L'analyse de ces outils de suivi permettra à l'équipe programme de réfléchir aux moyens d'assurer la pertinence continue du programme au regard des attentes du marché du travail et des étudiants, tout en assurant la cohérence des activités d'apprentissage et des contenus de cours avec les objectifs du programme actuel et, ultérieurement, aux objectifs du programme actualisé.

À cet effet, le devis d'évaluation cible trois enjeux, soit la valorisation de la formation technique, l'offre de formation et le choix des méthodes pédagogiques.

Attendu que le devis d'évaluation énonce les enjeux et les objets d'évaluation propres au programme Design d'intérieur;

Attendu que le devis d'évaluation propose de fonder l'évaluation du programme sur les conclusions de l'état de situation ministériel;

Attendu que le devis propose de fonder l'évaluation du programme sur les critères de la CEEC;

Attendu que le devis démontre que tous les critères et sous-critères de la CEEC sélectionnés sont rattachés aux défis que connaît actuellement le programme;

Attendu que le devis comprend un échéancier détaillé du processus d'évaluation du programme;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 9 février 2016;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL160210-07

Sur une proposition de Monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par Madame Véronique Lefrançois, il est résolu d'adopter le devis d'évaluation du programme Design d'intérieur (570.E0).

Adoptée à l'unanimité.

Madame Lefrançois remercie Madame Des Groseillers pour sa présentation.

110.12 Adoption du Rapport d'évaluation partielle du programme Archives médicales (411.E0)

Invités : Jean-Luc Trussart, conseiller pédagogique

Caroline Salvail, coordonnatrice du département, Archives médicales
Patricia Tremblay, directrice adjointe

Patricia Tremblay, Jean-Luc Trussart et Caroline Salvail présentent ce dossier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGeP)*, la commission des études a recommandé l'évaluation partielle du programme *Archives médicales (411.A0)*. La dernière évaluation du programme ayant été réalisée de 2003 à 2008, la direction du Cégep a jugé opportun d'y procéder.

L'évaluation a tenu compte de la culture du programme, des intérêts et des préoccupations des différents intervenants impliqués. Ainsi, les membres de la direction, le personnel du Cégep, les étudiants et les diplômés ont participé au processus.

Des enjeux ont été dégagés et ont permis d'identifier les grandes lignes directrices de cette évaluation afin qu'elle réponde aux préoccupations de la communauté collégiale en ce qui concerne l'avenir du programme. Ces enjeux, examinés en relation avec les critères de la CEEC, ont orienté les travaux de l'évaluation de programme.

Dans l'ensemble, l'évaluation atteste que le programme *Archives médicales* est de qualité. L'analyse des différentes données a prouvé que le programme est pertinent et prépare adéquatement l'étudiant au marché du travail. Toutefois, certaines analyses démontrent que l'actualisation et la promotion du profil de sortie et sa mise en œuvre, tout comme la mise en œuvre des stages d'observation, de formation et d'intégration, pourraient être bénéfiques pour les étudiants. La promotion de la formation continue, disciplinaire et pédagogique, notamment en ce qui concerne l'évaluation des apprentissages en milieu de stage et l'actualisation du matériel didactique, notamment les banques de dossiers patients, contribuerait également à soutenir la qualité du programme.

Attendu que l'évaluation partielle du programme *Archives médicales* a été réalisée en tenant compte des six critères de la CEEC : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité et la qualité de la gestion du programme;

Attendu que l'évaluation atteste que, dans l'ensemble, le programme *Archives médicales* est de qualité ;

Attendu que certaines modifications visent à améliorer le programme d'études et qu'aucun problème majeur n'a été soulevé;

Attendu que le plan de travail assurera le suivi nécessaire à la mise en œuvre des recommandations auprès des acteurs concernés;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 9 février 2016;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL160210-08

Sur une proposition de Monsieur Sylvain Goyette, dûment appuyée par Monsieur Paul-Antoine Jetté, il est résolu d'adopter le Rapport d'évaluation partielle du programme Archives médicales.

Adoptée à l'unanimité.

Madame Lefrançois remercie Madame Salvail et Monsieur Jean-Luc Trussart pour leur présentation.

110.13 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption des règlements suivants:

Invitée: Patricia Tremblay

110.13.1 Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes du Cégep régional de Lanaudière

Patricia Tremblay présente ce dossier. Elle indique que ce règlement a été révisé afin d'y apporter des précisions et des ajouts pour le Service de la formation continue.

À la suite d'une interrogation en lien avec les frais relatifs à la prise d'horaire en retard, Madame Tremblay indique que la direction a cru important d'ajouter ces frais afin d'inciter les étudiants à récupérer leur horaire dans les délais prescrits et diminuer la partie administrative engendrée par les retardataires.

Attendu que les droits perçus de façon universelle restent les mêmes qu'en 2015-2016;

Attendu que les modifications portent essentiellement sur des frais pour des cours optionnels, services en vente libre et des frais administratifs;

Attendu que les modifications visent également certains services offerts par à la formation continue;

CECL160210-09

Sur une proposition de Monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par Monsieur Sylvain Goyette, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration pour les modifications apportées au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

110.13.2 Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants et des étudiantes du Cégep régional de Lanaudière

Madame Tremblay présente ce dossier. Elle mentionne que les droits de toute nature sont des frais perçus aux fins des services de la Vie étudiante. Ceux-ci ont été – au cours des cinq dernières années – indexés à quatre reprises, en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (Indice Québec).

Toutefois, en raison des compressions budgétaires et en vertu de la moyenne du réseau collégial, les collèges de Terrebonne et Joliette ont choisi l'année dernière de suspendre le principe d'indexation pour augmenter les droits au même niveau que la moyenne du réseau. De son côté, le collège constituant de L'Assomption avait choisi de maintenir le statu quo.

Les collèges constituants veulent continuer à offrir des services de qualité aux étudiants. Pour ce faire, les collèges constituants de Joliette et Terrebonne souhaitent donc reprendre et maintenir la pratique de l'indexation annuelle des droits de toute nature. Pour sa part, le collège constituant de L'Assomption, étant en mesure d'offrir de nouveaux services aux étudiants en raison de son agrandissement, souhaite augmenter ses droits au même niveau que les deux autres collèges constituants. Pour sa part, la Direction de la formation continue a augmenté de façon importante ses droits l'année dernière et souhaite maintenir le statu quo à cet effet.

Un questionnement est soulevé à savoir si l'augmentation des droits de toute nature servira à l'amélioration des services offerts aux étudiants, car il serait important de ne pas réduire ceux-ci. Monsieur Côté indique qu'effectivement cette augmentation permettra de bonifier le milieu de vie des étudiants, et ce, en lien avec les nouveaux locaux dans l'agrandissement, soit le café étudiant, la salle de musculation, etc. Les membres sont également informés que les droits de toute nature facturés aux étudiants ne couvrent qu'environ 60% des ressources engagées dans ces activités.

Attendu que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent les revenus en provenance des étudiants servant à financer les activités propres à la vie étudiante;

Attendu que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre;

Attendu qu'au Cégep régional de Lanaudière, la majoration des droits de toute nature est déterminée automatiquement depuis quelques années par la fluctuation de l'indice des prix à la consommation (Indice Québec);

Attendu que les collèges constituants de Joliette et de Terrebonne ont choisi d'augmenter les droits de toute nature l'année dernière afin d'atteindre la moyenne du réseau collégial;

***Attendu** que le collège constituant de L'Assomption avait choisi le statu quo en raison d'un agrandissement à venir;*

***Attendu** la volonté des collèges constituants d'offrir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs;*

***Attendu** que les collèges constituants de Joliette et Terrebonne sont favorables à la reprise de l'indexation des droits de toute nature selon l'indice des prix à la consommation (Indice Québec);*

***Attendu** que le collège constituant de L'Assomption souhaite augmenter ses droits au même niveau que les deux autres collèges constituants;*

***Attendu** l'augmentation importante quant aux droits de toute nature à la formation continue l'année dernière et le souhait d'un statu quo pour la prochaine année;*

***Attendu** que les autres modifications portent principalement sur des ajustements de libellés et de dispositions;*

CECL160210-10

Sur une proposition de Madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par Madame Véronique Lefrançois, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration pour les modifications apportées au Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

110.13.3 Règlement no 6 sur l'admission des étudiants

Madame Patricia Tremblay indique que les Règles d'application de ce règlement seront présentées à la prochaine réunion.

Elle rappelle que l'admission au Cégep régional de Lanaudière est balisée par le Règlement sur le régime des études collégiales (REEC) adopté par le gouvernement du Québec de même que le Règlement sur l'admission adopté par le conseil d'administration. Ce dernier règlement a été révisé en février 2014 suite à d'importantes modifications apportées au REEC. D'autres modifications doivent être apportées en raison de légères modifications au cours de la dernière année au REEC, aux pratiques dans les collèges constituants et aux demandes de précisions du MÉESR.

***Attendu** les nouvelles pratiques dans les collèges constituants, les modifications au Règlement sur le régime des études collégiales et les demandes de précisions du MÉESR;*

Attendu les travaux menés par la direction générale adjointe auprès des collègues constituants et de la formation continue pour ajuster le règlement;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 9 février 2016.

CECL160210-11

Sur une proposition de Monsieur Sylvain Goyette, dûment appuyée par Monsieur Paul-Antoine Jetté, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration quant aux modifications à apporter au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

110.14 Déclaration d'engagement en faveur de la parité

Monsieur Marcel Côté présente ce dossier. Depuis 1999, la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière travaille à favoriser l'augmentation de candidatures féminines sur des instances décisionnelles de Lanaudière. Grâce à plusieurs activités de sensibilisation, la Table vise à inciter les instances décisionnelles à atteindre la parité homme-femme, notamment en adoptant une déclaration à cet effet.

Qu'il s'agisse du conseil d'administration ou des conseils d'établissement, la nomination des membres ne relève pas d'une seule autorité. Certains membres sont nommés par le ministre, d'autres par des instances (enseignants, professionnels, soutien, parents, étudiants) ou encore par les conseils (titulaires de DEC). Les titulaires de postes hors-cadres sont également membres de facto des conseils en vertu des dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Avec autant de provenance, on pourrait croire qu'un défi important se présente pour notre organisation en matière de recherche de parité au sein de ses instances décisionnelles.

Toutefois, à l'examen de la composition des instances, le cégep affiche une répartition homme/femme intéressante.

Avec plusieurs autorités en matière de nominations des membres des conseils, une déclaration d'engagement en faveur de la parité a une portée d'influence sur les nominations en provenance des instances et non un pouvoir contraignant. À l'instar de la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière, le cégep espère toutefois que des principes de parité et d'alternance pourront mener vers et maintenir un équilibre de représentation. Il entend mener certaines actions de sensibilisation auprès des instances au sein de sa communauté collégiale tout comme faire connaître son engagement auprès de la population.

Les membres se disent en accord avec cette déclaration, mais dans une optique de compétence égale.

Attendu les travaux de sensibilisation à l'atteinte d'une parité homme/femme au sein des instances décisionnelles de Lanaudière menés par la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière;

Attendu les nombreuses autorités concernées dans le cadre des nominations des membres au sein des conseils du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu que le Cégep – en vertu d'une déclaration d'engagement – peut sensibiliser ses instances internes aux principes et à l'importance de la parité sans toutefois contraindre celles-ci;

Attendu les discussions et travaux menés par la direction générale en collaboration avec la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière;

CECL160210-12

Sur une proposition de Madame Hélène Sylvain, dûment appuyée par Monsieur Sylvain Goyette, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration quant à l'adoption de la Déclaration d'engagement en faveur de la parité et de mandater la direction générale de même que les directions concernées à faire connaître celle-ci auprès des instances visées, mais dans une optique de compétence égale.

Adoptée à l'unanimité.

110.15 Adoption du calendrier scolaire 2016-2017

Invitée : Patricia Tremblay

Madame Patricia Tremblay présente ce dossier. À la suite de la réunion de la commission des études du 9 février, les membres reçoivent séance tenante les révisions proposées par les membres.

Le conseil d'établissement doit, selon le Règlement no 1 de régie interne du Cégep régional de Lanaudière (article 6.06, alinéa 6), déterminer et approuver le calendrier scolaire du collège constituant dans le respect des balises administratives établies par le conseil d'administration à l'article 2.06 alinéa 9 dudit Règlement no 1 et sur avis favorable de la commission des études.

Madame Tremblay indique que ce projet de calendrier pour l'année scolaire 2016-2017 respecte le Cadre général d'élaboration du calendrier scolaire du collège constituant de L'Assomption. Cependant, afin d'offrir des activités et des formations pédagogiques à son personnel à plusieurs moments dans l'année, il a été proposé de déplacer l'une des deux journées pédagogiques normalement placées avant le début de la session d'automne, dans la semaine de lecture de la session d'hiver, soit le 21 mars 2017. Cette proposition n'a aucun impact sur la date à laquelle se termine la session d'hiver et fait en sorte que les enseignants

bénéficieront de trois journées de perfectionnement par an plutôt que deux, utilisées jusqu'à maintenant.

Les sessions d'automne et d'hiver débutent un lundi et comptent chacune 83 jours répartis comme suit : 75 jours de cours, cinq jours d'examens, deux journées d'activités pédagogiques ainsi qu'une journée de rédaction en français. Seule une journée durant l'année scolaire, le mardi 11 avril 2017, suit l'horaire d'une autre journée, soit l'horaire d'un vendredi. Cette journée de reprise, placée à cette semaine, évite qu'il y ait une semaine avec deux vendredis.

Le calendrier des jours fériés du personnel administratif précise que les 2 et 3 janvier 2017 sont des journées fériées pour cette catégorie de personnel. Ce qui explique que les activités intersession débutent le 4 janvier 2017.

Elle informe les membres que la commission des études a demandé d'intégrer à son plan de travail 2016-2017 une réflexion sur la Semaine de lecture.

Attendu la présentation de madame Patricia Tremblay, directrice adjointe au Service des programmes préuniversitaires, de l'organisation et du cheminement scolaires;

Attendu que le calendrier scolaire 2016-2017 respecte le Cadre général d'élaboration du calendrier scolaire du collège constituant de L'Assomption;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 9 février 2016;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL160210-13

Sur une proposition de Monsieur Jérémy Quero-Dallaire, dûment appuyée par Madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter le calendrier scolaire pour l'année scolaire 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité.

110.16 Adoption du Plan de travail du conseil d'établissement 2015-2016 révisé

Monsieur Marcel Côté présente ce document. Il rappelle que dans le but de permettre aux membres du conseil d'établissement d'exercer les droits et les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi, la direction du collège constituant de L'Assomption a mis en place un plan de travail des travaux et objets prévus pour l'année scolaire 2015-2016.

Ce plan de travail a été adopté à la séance du conseil d'établissement du 16 septembre 2015.

Monsieur Côté souligne qu'en raison du boycott des réunions de la commission des études à l'automne 2015, ce document a dû être revu en tenant compte des révisions apportées au plan de travail 2015-2016 de la commission des études.

Attendu le boycott des réunions de la commission des études à l'automne 2015;

Attendu que ce document a dû être revu afin de tenir compte des révisions apportées au plan de travail 2015-2016 de la commission des études.

CECL160210-14

Sur une proposition de Monsieur Sylvain Goyette, dûment appuyée par Monsieur Maxime Dubé, il est résolu d'adopter le plan de travail révisé du conseil d'établissement pour l'année 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité.

110.17 Rapport du conseil de la réussite sur le cheminement Tremplin DEC - Orientation (081.A6)

Invitée : Patricia Tremblay

110.17.1 Portrait du cheminement des étudiants

Madame Patricia Tremblay présente ce dossier. Elle informe les membres que la direction a souhaité mener une réflexion afin d'aider les étudiants inscrits en Tremplin DEC à réussir dans ce cheminement et à mieux les orienter dans d'autres programmes. Or, la commission des études a mandaté le Conseil de la réussite afin d'analyser le parcours scolaire des étudiants de ce cheminement. Elle précise que le mandat du Conseil de la réussite est de placer les étudiants au cœur de ses priorités.

Elle passe en revue les données ayant trait au parcours scolaire des étudiants inscrits dans ce cheminement.

110.17.2 Adoption de la révision du cheminement Tremplin DEC - Orientation

Madame Tremblay rappelle qu'à l'été 2013, le MESRST a remplacé les cheminements Accueil et d'intégration (081.01) et Transition (081.03) et, en partie, le cheminement Hors programme (080.07) par le cheminement Tremplin DEC (081.06). Le cheminement Tremplin DEC - Orientation (108.A6) permet d'offrir aux étudiants une formation adaptée, leur permettant d'intégrer ou de compléter un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC).

Au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, en 2014-2015, près de 200 étudiants étaient inscrits à chacune des sessions dans le nouveau cheminement Tremplin DEC -

Orientation. Cet hiver, au 22 janvier 2016, 226 étudiants y sont inscrits. Il s'agit du 3e « programme » en importance en termes d'effectifs étudiants.

Le cheminement Tremplin DEC - Orientation permet d'intégrer quatre objectifs propres :

- 054L Utiliser des stratégies d'apprentissage.
- 054M Planifier son cheminement scolaire et professionnel.
- 054N S'intégrer à la société québécoise.
- 055B S'intégrer aux études collégiales.

De la session d'automne à la session d'hiver, environ 6 étudiants sur 10 (55,0%) se réinscrivent dans le cheminement, comparativement à environ 2 sur 10 (15%), de la session d'hiver à la session d'automne. Ces taux s'expliquent en partie par le fait que le programme choisi, au terme de la 1^{ère} session d'automne en Tremplin DEC - Orientation, est souvent fermé aux admissions.

De plus, près de 1 étudiant sur 10 (8,9%) se réinscrit en 3^e session. Certains de ces étudiants pourraient faire face à des problèmes si le programme qu'ils souhaitent intégrer est fermé aux admissions à la fin de la 3^e session.

Afin de favoriser la réussite et la persévérance scolaires des étudiants, notamment ceux inscrits au cheminement Tremplin DEC – Orientation, la commission des études a mandaté le Conseil de la réussite de réfléchir aux moyens à mettre en place pour atteindre ces objectifs.

Outre la persévérance scolaire, il est à noter que l'impact financier lié au nombre élevé d'étudiants inscrits dans ce cheminement, n'est pas négligeable.

Or, voici les recommandations du Conseil de la réussite en ce qui a trait à la révision de ce cheminement :

- planifier les modes de gestion et d'encadrement du cheminement Tremplin DEC – Orientation en mettant en place un « Comité de concertation Tremplin DEC »;
- orienter le plan de travail de ce comité vers la concertation des différentes disciplines et services professionnels, l'encadrement des étudiants, la promotion des ressources d'aide, la cohérence des cours du cheminement, la différenciation des approches pédagogiques et la motivation des étudiants;
- proposer une offre de cours différenciée à travers un cheminement comprenant des cours de la formation générale, un cours d'introduction à une discipline ou d'initiation à la profession d'un programme et un cours de 45 heures, sous forme de séminaire, qui développe, selon les besoins de l'étudiant, la compétence 054L « Utiliser des stratégies d'apprentissage » et la compétence 054M « Planifier son cheminement scolaire et professionnel »;
- procéder à un appel d'offres pour la création du nouveau cours de ce cheminement et soumettre au comité de concertation Tremplin DEC, les propositions reçues qui respectent les critères suivants:
 - démarche d'accompagnement (tutorat, coaching et/ou animation) différenciée selon le profil de l'étudiant (étudiants en début de parcours, étudiants désirant changer de programme, étudiants en fin de parcours);
 - des liens explicites sont établis avec tous les autres cours de l'étudiant (formation générale et spécifique);

- la cohérence avec les objectifs et les standards ministériels;
- le respect des orientations générales du cégep;
- l'approche pédagogique proposée par ce cours soit mobilisante, engageante et motivante pour l'étudiant.

On trouve intéressant que l'analyse de ce cheminement ait impliqué tous les corps d'emploi dans le but de favoriser la réussite de nos étudiants. Il est suggéré d'appliquer cette façon de faire à d'autres programmes.

Madame Tremblay profite de l'occasion pour remercier le Conseil de la réussite pour leur engagement à réaliser ces travaux, malgré les boycotts de cet automne.

Attendu la présentation de madame Patricia Tremblay, directrice adjointe au Service des programmes préuniversitaires, de l'organisation et du cheminement scolaires, résumant les observations faites par le Conseil de la réussite, qui ont mené aux recommandations ci-dessous;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 9 février 2016;

Attendu la recommandation du Conseil de la réussite;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL160210-15

Sur une proposition de Madame Martine Lavallée, dûment appuyée par Madame Hélène Sylvain, il est résolu d'adopter la recommandation du Conseil de la réussite quant à la révision du cheminement Tremplin DEC – Orientation (081.A6).

Adoptée à l'unanimité.

110.17.3 Tremplin DEC – mise à niveau (081.B6)

Madame Patricia Tremblay fait part aux membres que le CCL pourrait offrir dès cet automne le cheminement Tremplin DEC – mise à niveau (081.B6).

Ce cheminement permet à des étudiants de suivre parallèlement des cours de niveau secondaire manquants et des cours de la formation générale au collégial. Parmi tous les cours de mise à niveau offerts au collégial, le CCL souhaite offrir uniquement le cours de mathématiques SN 5e secondaire à nos étudiants. Les autres cours dont pourraient avoir besoin les étudiants pour être admis dans le programme de leur choix pourront également être offerts dans nos murs, mais seront dispensés par les enseignants du Centre de la Croisée. Elle précise que cette décision repose sur une analyse des demandes d'admission des étudiants de nos écoles bassins qui faisaient des demandes d'admission dans d'autres

cégeps offrant ces cours de mise à niveau. Elle indique que cette initiative est grandement appréciée par nos étudiants.

Madame Lefrançois remercie Madame Tremblay pour ses présentations.

110.18 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL160210-16

Sur une proposition de Monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par Monsieur Sylvain Goyette, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant:

- CA2015111301

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL160210-17

Sur une proposition de Madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par Madame Hélène Sylvain, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont

*les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.
Adoptée à l'unanimité.*

110.19 Activités de la direction

Monsieur Marcel Côté présente les principales activités qui se sont déroulées depuis la dernière réunion du conseil d'établissement. Il souligne la démission de Mathieu Joyal à titre d'entraîneur de l'équipe des Triades du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption. Les membres souhaitent transmettre une motion de félicitations à Mathieu Joyal pour le travail réalisé au cours des dernières années au sein de l'équipe des Triades.

CECL160210-18

Sur une proposition de Madame Martine Lavallée, appuyée unanimement, il est résolu de transmettre une motion de félicitations à Monsieur Mathieu Joyal.

Adoptée à l'unanimité.

110.20 Autres points

Un questionnement est soulevé à savoir si le départ de Monsieur Louis Gendron aura un impact financier pour le collège constituant de L'Assomption. Marcel Côté indique qu'il est prématuré de répondre à cette question et qu'un suivi pourrait être fait à une prochaine réunion.

110.21 Information

110.21.1 Processus de recrutement à la direction du collège constituant de L'Assomption

Suite à la vacance au poste de direction du collège constituant de L'Assomption, Monsieur Marcel Côté indique qu'il y aurait lieu d'amorcer le processus de sélection visant à pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire. Il dépose séance tenante les documents relatifs au processus de recrutement. Les membres sont en accord avec le projet d'affichage et le calendrier des travaux du comité de recrutement proposés. Monsieur Côté ajoute que la commission des études a également donné un avis favorable au conseil d'administration le 9 février dernier.

Attendu la vacance au poste de direction du collège constituant de L'Assomption;

Attendu l'importance d'amorcer le plus rapidement possible le processus de recrutement d'une nouvelle direction de collège;

CECL160210-19

Sur une proposition de Monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par Monsieur Sylvain Goyette, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration afin d'amorcer le processus de recrutement pour la nouvelle direction du collège constituant de L'Assomption.

Adoptée à l'unanimité.

110.21.2 Spectacle-bénéfice au profit de la Fondation du Cégep à L'Assomption

Monsieur Marcel Côté informe les membres que la Fondation du Cégep à L'Assomption tiendra un Gala d'humour le mercredi 23 mars prochain au Théâtre Hector-Charland. Les billets sont en vente auprès de la Fondation.

110.21.3 Entente avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)

Monsieur Marcel Côté informe les membres qu'une entente a été conclue avec le Centre intégré de santé et de services sociaux afin de permettre à tous les étudiants du Cégep régional de Lanaudière d'être inscrits à un Groupe de médecine familiale (GMF) dans la région. De plus, cette entente prévoit une infirmière dédiée au Cégep, soit une journée par semaine dans chacun des collèges constituants. Finalement, des ressources dédiées seront également disponibles pour des problèmes d'ordre psychosociaux.

110.22 Nominations au comité d'appel

Selon le *Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière* (#7), le conseil d'établissement d'un collège constituant doit procéder à la nomination de membres et de membres substitués d'un comité d'appel pour entendre les étudiants qui se prévalent d'un droit de recours prévu dans le règlement face à certaines sanctions sévères.

Selon l'article 7.2 du règlement, le comité est composé de trois personnes, dont le directeur général du Cégep régional de Lanaudière qui préside le comité et de deux autres personnes nommées par le conseil d'établissement, soit la présidence du conseil d'établissement et un autre représentant nommé par le conseil d'établissement. Ces membres doivent être des membres externes.

Étant donné que les membres présents sont en majorité des membres provenant de l'interne, ce point est reporté à la prochaine réunion.

110.23 Élections à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement

Selon le Règlement no 1 de régie interne du Cégep régional de Lanaudière (CRL), lors de la première réunion du conseil d'établissement suivant l'assemblée où le conseil d'administration a adopté les états financiers du CRL, le conseil d'établissement d'un collège constituant doit procéder à l'élection d'un membre aux postes de président et de vice-président du conseil d'établissement.

CECL160210-20

Les membres conviennent unanimement de nommer Monsieur Marcel Côté comme président d'élections.

Le président d'élection procède tout d'abord à l'élection à la présidence. Madame Geneviève Laporte propose Madame Véronique Lefrançois. Madame Lefrançois accepte le poste à la présidence.

Le président d'élection procède ensuite à l'élection à la vice-présidence. Monsieur Paul-Antoine Jetté propose monsieur Clément Limoges. Les membres sont informés que Monsieur Clément Limoges a fait savoir son intérêt à poursuivre à titre de vice-président.

Aux termes des élections, Madame Véronique Lefrançois et monsieur Clément Limoges sont élus respectivement à la présidence et à la vice-présidence.

Les membres transmettent leurs félicitations à Madame Lefrançois et à Monsieur Limoges pour leur nomination.

110.24 Prochaine assemblée

La prochaine assemblée du conseil d'établissement se tiendra le mercredi 13 avril 2016.

110.25 Levée de l'assemblée

CECL160210-21

Sur une proposition de Madame Geneviève Laporte, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 21h06.

Monsieur Marcel Côté
Directeur par intérim
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

Madame Véronique Lefrançois
Présidente du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

/cg